

Pour toutes ré-inscriptions il faut :

☐ **mineur (moins de 18 ans):** une **attestation** établie sur le formulaire 26-10-2, après avoir renseigné l'auto-questionnaire de santé et avoir répondu non à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir un certificat médical.

☐ **majeur de moins de 65 ans:** renouvellement : une **attestation** établie en ligne appelée Parcours Prévention Santé après avoir renseigné l'auto-questionnaire de santé et avoir répondu non à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir un certificat médical. 1^{ère} inscription ou reprise après arrêt d'activité : certificat médical de moins de 1 an.

☐ **majeur de plus de 65 ans :** un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition de moins de 1 an. Renouvellement annuel : en ligne sur votre espace licencié, une **attestation** appelée Parcours Prévention Santé après avoir renseigné l'auto-questionnaire de santé et avoir répondu non à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir un certificat médical. 1^{ère} inscription ou reprise après arrêt d'activité : certificat médical de moins de 1 an.

☐ remplir cette feuille d'adhésion au club,

☐ le bordereau de demande de licence complété, ainsi que votre signature en bas; au dos: les cases cochées selon votre choix d'assurance pour la garantie de base (10 ou 38 centimes **compris** dans votre licence) ou bien les garanties complémentaires d'assurances complétées le cas échéant (5, 8 ou 15€ à régler en plus).

☐ le règlement financier par chèque à l'ordre de St Jean Tennis de Table,

Droit à l'image : vous autorisez St Jean TT à capter votre image par des prises de vues photos et/ou vidéos, réalisées à des fins promotionnelles uniquement, lors des entraînements ou compétitions de tennis de table.
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le club ST JEAN TENNIS DE TABLE est affilié auprès de l'ANCV Agence Nationale pour les Chèques Vacances. Cette affiliation nous permet d'accepter les **COUPONS SPORT** et les **CHEQUES VACANCES** pour le paiement de votre cotisation.

Une justificatif d'adhésion peut vous être fournie sur demande préalable.

Pascal FREY *Président*
06 89 95 86 16

Louis GIRARD *Secrétaire*
07 81 14 33 97

Jean-Luc GIRARD *Trésorier*
06 75 18 42 73

A quoi sert le Coupon Sport ?

A régler les adhésions, licences, cours ou stages, auprès des 25.000 associations sportives agréées Jeunesse et Sports qui ont demandé leur agrément Coupon Sport auprès de l'ANCV.



Le Coupon Sport ne peut être accepté qu'en règlement de prestations ou de services sportifs et en aucun cas pour l'achat de biens de consommation.

Il doit obligatoirement s'utiliser auprès des associations sportives. Il ne peut être remboursé directement aux bénéficiaires.

Sa durée de validité est d'un an après l'année d'émission.

Exemple : un Coupon Sport émis en 2001 est valable jusqu'au 31 décembre 2002.



Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sport n° AS 77 930634
N°Siret 344 268 404 00011 Code APE 9312Z N°URSSAF 770 6074 360 11
Affiliée à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.)
Club fondé le 17 novembre 1987 - Action financée en partie par le Département de S et M